

### Règlement de la manifestation.

- La manifestation est ouverte à tout cycle car, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car de plus de trente ans.
- Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse ou d'endurance.
- Tous les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux prescriptions locales.
- Le port du casque est obligatoire.
- Chaque participant est couvert par une police d'assurance individuelle.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes particulières suivantes pendant le déroulement de la manifestation:
  - ◇ La vitesse est limitée à 60 km/h
  - ◇ La circulation se fait en file indienne le long du bord droit de la chaussée, une distance de sécurité entre chaque véhicule permet le dépassement.
  - ◇ La manifestation est signalée par un véhicule banalisé en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule par les participants est interdit.
  - ◇ Un groupe de motards encadre le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne respectant pas les critères définis précédemment et d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.
- La participation à la manifestation est conditionnée à l'acceptation du présent règlement



### **Association des Pétrolettes Anciennes du Pays d'Auge**

<http://www.apapa-moto-ancienne.fr>

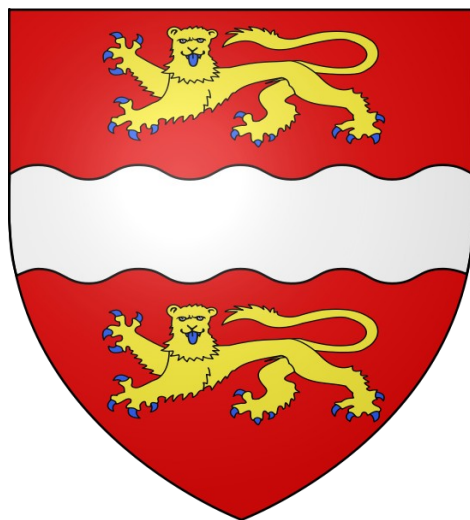
Membre de la Fédération Française des  
Véhicules d'Époque sous le n° 867

Affiliée au Vintage Motor Cycle Club Limited  
sous le n° 26939.

**Balade  
Rétro-Moto en  
Pays de Caux  
Dimanche 22  
avril 2018**

L'APAPA aura le plaisir de  
vous accueillir à partir  
de 8h45  
le dimanche 22 avril 2018  
à l'ancienne salle des fêtes de  
Grainville la Teinturière.

Le départ de la balade est fixé à  
09h30



## Balade en Pays de Caux 2018

Après une année 2017 perturbée par les élections et quelques autres péripéties, nous reprenons en 2018 un schéma plus traditionnel avec une balade d'environ 120 kms qui nous emmènera jusqu'en Pays de Bray. Après avoir traversé les vallées qui découpent le plateau du Caux, nous nous enfoncerons dans la forêt d'Eawy jusqu'au relais routier des Hayons.

Les routes forestières guideront nos roues pour retrouver le pays des Calètes et la tranquille bourgade de Grainville .

---

Vos inscriptions accompagnées du règlement (chèque à l'ordre de l'APAPA) sont à retourner pour le **16 avril 2018** dernier délai à l'adresse suivante:

Sylvain Berland  
594 rue de la mer  
76740 Angiens.

Tel: 02.35.97.13.57. (après 20h)

**\*Coupon réponse à retourner avant le 16 avril 2018\***

Nom:..... Prénom:..... Année:.....  
Moto, Marque:..... Type:.....  
Cylindrée: ..... Assurance n° : .....  
Inscription adhérent (et accompagnant) APAPA: 21 € x ..... = .....  
Inscription non adhérent APAPA: 26 € x ..... = .....  
Repas enfant (-12 ans) 13 € x ..... = .....  
Adhésion APAPA pour l'année 2018: 20 € = .....  
Total:.....

Je déclare être titulaire d'un permis de conduire adapté à la cylindrée de ma machine , être couvert par une police d'assurance en cours de validité et avoir pris connaissance du règlement de la manifestation.

Le:

Signature: